

DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

MAIRIE

9, chemin des dames
37270 ATHEE-SUR-CHER

☎ 02 47 50 68 09
Fax 02 47 50 20 67
courriel :
accueil@mairieathee.fr

PROCES VERBAL DE SEANCE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2026

Date de convocation
08-01-2026

L'an deux mille vingt-six
Le treize janvier à vingt heures trente minutes
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Olivier DELAVEAU, Maire.

Etaient présents : Marylène COUSSY, Laurent NEVEU, Adeline BETAÏLOULOUX,
Vincent DENIZIOT, Eric MARINIER, Alexandra MOTOT, Mathilde VILARINHO,
Isabelle PAIS, Thomas RENAULT, Thierry CANTEIRO, Sébastien DESSERRE,
de la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

Secrétaire : Sandrine GUSPARO

Excusés : Romain SOULARD - Olivier LATOUR

Absents : Frédéric VIETTI - Joseph RIBEIRO – Denis MORIZOT- Romain DEGNIEAU —
Marie DEGNIEAU

Pouvoir :

Mme Karine PATIN ayant donné pouvoir à Mme Adeline BETAÏLOULOUX

En exercice : 21
Présents : 13
Votants : 14

■ Procès-Verbal de séance du précédent conseil municipal,

■ Points soumis à délibération :

1. Dépenses d'investissement : autorisation de mandatement avant l'adoption du budget communal 2026,
2. Avenant aux tarifs communaux,
3. Demande de subvention au titre des amendes de police 2026,
4. Etat récapitulatif des indemnités des élus au titre de l'année 2025,
5. Médecine préventive : renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire (CDG37).

■ Informations diverses

■ Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025 a été adopté à l'unanimité.

■ Délibérations

2026-1 Dépenses d'investissement : autorisation de mandatement avant l'adoption du budget communal 2026

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Pour mémoire, les dépenses d'investissement du budget unique 2025, des chapitres 20, 204, 21 et 23, s'élèvent au total à 773 000 €. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 193 250 €, se répartissant comme suit :

- 3000 € au chapitre 21, se décomposant comme suit :
 - 3000 € au compte 2188, opération 8518,
- 170 200 € au chapitre 23, se décomposant comme suit :
 - 170 200 € au compte 231, opération 10625,
- 20 050 € au chapitre 21, se décomposant comme suit :
 - 20 050 € au compte 2131, opération 10617

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater et liquider les dépenses d'investissement 2026, telles que décrites ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2026.

2026-2 Avenant aux tarifs communaux

Mme Marylène COUSSY, première adjointe, expose qu'un après-midi festif autour de la galette des rois est prochainement organisé sur inscription à l'attention des aînés de plus de 70 ans.

Pour les conjoints de moins de 70 ans, Il est proposé de solliciter une participation financière de 10 €/personne.

Afin de faciliter l'encaissement de ces sommes, il est proposé d'ajouter aux tarifs communaux en vigueur cette participation financière demandée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ajouter aux tarifs communaux la participation financière de 10 €/personne, qui sera demandée aux conjoints de moins de 70 ans s'inscrivant à la galette des aînés.

2026-3 Demande de subvention au titre des amendes de police 2026

Monsieur Vincent DENIZIOT, adjoint à la voirie, expose qu'il est envisagé, rue de l'égalité, l'implantation d'un feu tricolore afin de sécuriser le passage piéton, situé entre la pharmacie et la maison médicale.

Dans ce cadre, il est possible de solliciter une subvention au titre des amendes de police 2026.

Les devis estimatifs s'élèvent à 4999 € H.T pour un feu électrique (raccordement au réseau électrique non compris) ou 6774 HT pour un feu solaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, décide de solliciter au taux maximum une subvention au titre du reversement du produit des amendes de police 2026 pour l'installation d'un feu tricolore, rue de l'égalité, au niveau du passage piéton situé entre la pharmacie et la maison médicale.

2026-4 Etat récapitulatif des indemnités des élus au titre de l'année 2025

Monsieur Laurent NEVEU, adjoint au maire en charge des finances de la commune, rappelle au conseil municipal que la loi du 23 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

Il convient d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal ainsi qu'au sein de toute autre collectivité ; la loi impose de le communiquer aux conseillers municipaux.

VU l'article L. 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales ;

	Nature des indemnités annuelles – Commune d'Athée sur Cher			Total des indemnités annuelles perçues en 2025 (montant brut)
	Indemnités de fonction	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour, etc.)	Avantages en nature	
DELAVEAU OLIVIER - Maire	2121.02 € au 01.01.2025	néant	néant	25 452,24 €
COUSSY MARYLENE - 1 ^{ère} adjointe	813.88 € au 01.01.2025	néant	néant	9766,56 €
NEVEU LAURENT - adjoint	813.88 € au 01.01.2025	néant	néant	9766,56 €
PATIN KARINE - adjointe	813.88 € au 01.01.2025	néant	néant	9766,56 €
LATOIR OLIVIER - adjoint	813.88 € au 01.01.2025	néant	néant	9766,56 €
BETAILLOULOUX ADELIN - adjointe	813.88 € au 01.01.2025	néant	néant	9766,56 €
DENIZIOT VINCENT - adjoint	813.88 € au 01.01.2025	néant	néant	9766,56 €

	Nature des indemnités annuelles – Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher			Total des indemnités annuelles perçues 2025 (montant brut)
	Indemnités de fonction	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour, etc.)	Avantages en nature	
NEVEU LAURENT – Vice Président	917,46 € au 01.01.2025	néant	néant	11 009,52 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par ses membres en 2025.

2026-5 Médecine Préventive : renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire (CDG37)

Madame Marylène COUSSY, 1^{ère} adjointe au maire en charge du personnel de la commune, expose que la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire est arrivée à échéance au 31 décembre 2025.

Il est proposé de renouveler cet engagement pour une nouvelle période de trois ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver ce renouvellement d'adhésion,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire pour la période 2026-2028.

Informations diverses

☐ Elections municipales 2026 : présentation du projet de composition des bureaux de vote pour le premier tour, le 15 mars 2026.

☐ Rappel dates :

➤ Vœux 2026 à la population auront lieu à la salle des fêtes le vendredi 23 janvier 2026 à 19h : appel aux volontaires pour préparer dès 17 h,
➤ Après-midi convivial à partager avec nos aînés autour de la traditionnelle galette, le samedi 24 janvier 2026 à 16h.

☐ Mardi 03 mars 2026 à 20h30 : date retenue pour le dernier conseil municipal avant les élections. Sera maintenu ou pas.

☐ Mr Thierry CANTEIRO demande où en est la réinstallation de la sirène sur le toit de la mairie : en cours, il reste à savoir comment la positionner sur le toit, compte tenu de son poids.

☐ Mr Thomas RENAULT souhaite connaître l'état d'avancement des travaux à l'école maternelle : les délais prévus sont maintenus.

Fin de séance à 21h19
Prochain conseil municipal
le mercredi 11 février 2026 à 20h00 (avec vote du budget
2026 et des subventions aux associations)

Procès-Verbal arrêté lors de la séance du 11 février 2026,

La secrétaire de séance

Sandrine GUSPARO



Le Maire

OLIVIER DELAVEAU

